



**HAL**  
open science

## Sciences de la terre et de l'environnement

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences de la terre et de l'environnement. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02029784

**HAL Id: hceres-02029784**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029784v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### École doctorale 413 Sciences de la Terre et Environnement

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 02/11/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

François Baudin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Président :

M. François BAUDIN, Université Pierre et Marie Curie - Paris 6

Experts :

M. Alexandre CHARCOSSET, Erdyn Consultant - Paris

M. Roger MARTHAN, Université de Bordeaux

Mme Laure MEYNADIER, Université Paris Diderot - Paris 7

M. Vincent RICHARD, Université de Rouen Normandie

Délégué scientifique du HCERES :

M. Jacques NOËL

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016  
et d'une visite de l'ED en mars 2017

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences de la Terre et de l'Environnement* (ED STE, n° 413) est une des dix ED de l'Université de Strasbourg (Unistra), qui coordonne leur fonctionnement à travers un collège doctoral. L'ED STE s'adosse scientifiquement sur trois unités de recherche (UR) reconnues, rattachées à l'Unistra et au CNRS. Localisées sur le campus de l'Unistra, ces trois UR rassemblent des spécialistes travaillant sur les processus naturels, physiques, écologiques et chimiques, qui régissent le fonctionnement de la planète Terre, les retombées sociétales de ces processus et les dynamiques spatiales et territoriales sur l'environnement.

L'ED STE est animée par un directeur et un directeur-adjoint qui sont assistés d'un bureau, d'un conseil et d'une commission des thèses. L'ED STE est, tous domaines confondus, la plus petite des ED de l'Unistra en nombre de doctorants avec 81 doctorants inscrits en juin 2016 (avec environ 60 % d'hommes et 40 % de femmes) et 65 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) dont neuf émérites. Le flux annuel de doctorants sur la période 2012-2016 est d'environ 24 et on dénombre une vingtaine de soutenances par an, avec une durée moyenne des thèses de 43,5 mois.

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED *Sciences de la Terre et de l'Environnement* s'adosse scientifiquement sur trois UR internationalement reconnues : l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS), le Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) et le Laboratoire Image, Ville & Environnement (LIVE).

L'équipe de direction de l'ED STE comprend un directeur et un directeur-adjoint qui sont assistés d'un Bureau, d'un Conseil et d'une Commission des thèses. Le Bureau est composé des deux directeurs, des directeurs des trois UR et de deux représentants des masters du domaine. Il se réunit quatre à cinq fois par an pour examiner toutes décisions relatives à la vie de l'ED. Conforme à l'arrêté du 25 mai 2016, le Conseil de l'ED est constitué de 16 membres (+ des invités permanents). Les cinq membres extérieurs à l'ED sont issus de laboratoires strasbourgeois proches du domaine scientifique de l'ED et d'entreprises du secteur. Ce Conseil se réunit deux fois par an pour valider les attributions des contrats doctoraux proposées par le Bureau, examiner le fonctionnement de l'ED et proposer des améliorations. La Commission des thèses, composée de cinq membres (les directeurs de l'ED et trois représentants des UR), se réunit quatre fois par an et se charge de vérifier la conformité des procédures de soutenance.

L'ED ne dispose pas de local en propre mais bénéficie des infrastructures du collège doctoral européen de l'Unistra. Une secrétaire à temps partiel, travaillant également pour une autre ED, assiste la direction de l'ED STE. Le budget actuel de l'ED (d'un montant de 3000 € soit un peu moins de 40 € par doctorant et par an) est très limité et sert principalement à l'organisation de la journée de l'ED, au fonctionnement de l'école et à apporter une aide (plafonnée à 300 €/doctorant) pour participation à une formation (conférence, école d'été, séjour en laboratoire, etc.). Ce budget est en nette diminution par rapport au précédent contrat (7000 € en 2012), limitant de fait les possibilités d'animation scientifique propre à l'ED. Les formations professionnalisantes et transverses, cours de langue, etc. sont mutualisées au niveau du collège doctoral de l'Unistra et financées par celui-ci.

Le site Web de l'ED STE est à jour et informatif, même si on peut regretter un nombre limité de pages en anglais. Les informations pour les doctorants et les encadrants transitent également par des listes de diffusion ciblées.

Les sujets de thèse proposés par les UR pour un contrat doctoral Etablissement sont examinés par le Bureau ; quatre à cinq sont sélectionnés en privilégiant les sujets fondamentaux et ceux inter-UR. Les sujets susceptibles d'être financés par la Région ou d'autres agences de recherche (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), par exemple) ne sont pas prioritaires pour un contrat Unistra, même si *in fine* certains peuvent bénéficier d'un 1/2 contrat doctoral de l'Unistra pour compléter le financement octroyé par ces agences. Les candidats sont auditionnés par un jury *ad hoc* au niveau de chaque UR, comprenant au moins trois membres issus de deux UR différentes, le futur directeur de thèse et le directeur de l'UR. La présence de la direction de l'ED est souhaitée mais non obligatoire ce qui mériterait d'être reconsidéré. Les résultats des sélections remontent au Bureau de l'ED qui examine et vérifie la conformité aux exigences de l'ED (niveau des candidats, adéquation de leur profil avec le sujet de thèse, etc.) puis l'ensemble est soumis au Conseil de l'ED pour validation. Selon le règlement intérieur de l'ED, la même procédure s'étend à tous les types de financement de thèse mais son application semble assez lâche. La direction de l'ED et son Conseil paraissent trop peu impliqués à ce stade important de la vie de l'ED et laissent une trop large délégation aux UR dans le choix des doctorants.

Toutes les thèses dans l'ED STE sont financées avec un montant minimal de 1000 €/mois pour une durée de trois ans et dans la plupart des cas le montant est aligné sur celui du contrat doctoral. Environ 30 % des doctorants sont financés par un contrat doctoral Etablissement, 20 % bénéficient d'un financement pour doctorants étrangers et 10 % sont salariés. Le financement au-delà de 36 mois est obligatoire, une tolérance au non-financement est acceptée si la soutenance a lieu avant la fin de l'année civile (plus 3 mois au maximum). Au-delà l'exigence est absolue.

L'ED STE est attractive avec un recrutement national hors Strasbourg et international majoritaire : 18 % des doctorants sont diplômés d'une autre université française que l'Unistra, 19 % le sont d'une université européenne et 19 % d'ailleurs. Les doctorants recrutés avec un Master de l'Unistra représentent 44 % de l'effectif. On compte environ 10 % de thèses en cotutelle, ce qui témoigne des fortes collaborations internationales des UR adossées à l'ED.

- Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement de l'ED STE est actuellement de 65 HDR répartis au sein de ses trois UR partenaires : 36 à l'IPGS, 16 à LHyGeS et 13 au LIVE. Ce potentiel est en augmentation (environ +10 %) par rapport au précédent contrat. En juin 2016, 40 HDR encadraient effectivement un doctorant de l'ED, soit un taux d'encadrement de 2 doctorants/HDR. L'ED a fixé à trois le nombre maximum de doctorants par HDR, étant entendu qu'il s'agit de 300 % d'encadrement, *i.e.* six doctorants maximum en cas de codirection. Ce taux maximal est très largement respecté à quelques exceptions près qu'il conviendrait de bien analyser et de mieux contrôler.

La Charte des thèses de l'Unistra, conforme aux principes habituels et commune aux dix ED du site, est signée par chaque doctorant, son/ses directeur(s) de thèse, le directeur de l'UR et le directeur de l'ED. Elle fait partie du dossier d'inscription tout comme un règlement intérieur propre à l'ED STE (document dont l'existence mérite d'être soulignée). Les principes (droits et devoirs de chacune des parties) énoncés dans ces documents sont rappelés et commentés lors du premier entretien avec la direction de l'ED. Le comité HCERES souhaite souligner la très bonne préparation, par les doctorants de l'ED STE, de l'entretien qui leur est dédiée pendant la visite, avec une enquête faite en amont, un diaporama et une implication forte des représentants des doctorants au Conseil dans ce processus.

L'ED a un bon dispositif d'accueil et de suivi des doctorants qui comprend un entretien individuel avec la direction de l'ED lors de l'inscription, une audition en fin de 1<sup>ère</sup> année conduite par l'école et une en fin de 2<sup>ème</sup> année conduite au niveau des UR. Quelques doctorants bénéficient en outre d'un comité de thèse, ce qui permet un regard extérieur qui n'est pas toujours de mise dans la procédure de suivi décrite ci-dessus. Un autre entretien individuel est programmé lors d'une 4<sup>ème</sup> inscription. Le Bureau de l'ED se charge éventuellement d'un suivi rapproché en cas de difficulté.

Une vingtaine de thèses sont soutenues chaque année (entre 16 et 25 sur la période 2013-2016) avec une durée moyenne qui s'établit à 43,5 mois, en augmentation par rapport au précédent contrat (41,3 mois pour la cohorte des docteurs ayant soutenu entre 2010 et 2012). Si l'on exclut les doctorants salariés (qui sont autorisés à faire leur thèse en six ans) la moyenne redescend à 41,5 mois, ce qui est tout à fait satisfaisant compte tenu du travail de terrain inhérent aux recherches dans le domaine de l'ED STE. Il n'en demeure pas moins que l'on constate un allongement de la durée des thèses et une forte disparité selon les UR (41,8 mois à l'IPGS contre 46,7 mois à LIVE). Le taux d'abandon n'est pas négligeable (deux à trois par an) eu égard au petit flux d'entrant, soit 7 à 10 % des inscrits pour les quatre années écoulées. Le dossier fourni ne présente pas d'analyse détaillée des raisons de ces abandons, ce qui mériterait d'être révisé.

L'ED STE exige une publication soumise comme condition pour soutenir une thèse, et par conséquent la plupart des thèses soutenues depuis 2012 ont donné lieu à un ou plusieurs articles dans des revues à comités de lecture. On note cependant encore quelques thèses non valorisées, y compris plus de deux ans après la soutenance.

En accord avec la demande du collège doctoral, 108 heures de formation (à parts égales entre modules scientifiques et modules socio-professionnels) doivent être suivies par tous les doctorants du site. Les besoins individuels de formations transverses ne semblent pas toujours suffisamment pris en considération et le calendrier des formations proposées n'est pas toujours compatible avec les longues missions de terrain ou les thèses en cotutelles. L'autorisation de soutenance est accordée après validation de ce quota horaire. L'offre de formation, scientifique ou transversale, propre à l'ED STE est très limitée, probablement du fait de la faiblesse des moyens alloués. Pour les formations scientifiques, l'ED se repose grandement sur les animations réalisées au sein de chaque UR. Un congrès des doctorants, qu'ils organisent eux-mêmes (ce qui est un élément positif), rassemble annuellement la communauté de l'ED STE. Enfin, le dossier fourni ne donne pas d'élément chiffré sur la participation des doctorants aux Doctoriales.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs issus de l'ED STE est assuré par le collège doctoral de l'Unistra. L'école n'a pas mis en place de dispositif de suivi qui lui soit propre.

D'après les résultats récoltés, on note un très bon taux d'emploi des diplômés dans le secteur académique (plus de 80% de CDI ou CDD en qualité de chercheur, enseignant-chercheur ou ingénieur de recherche) et le nombre de docteurs sans emploi (ou non renseignés) reste faible.

Si le taux de réponses est très satisfaisant (95 %), le dossier fourni ne mentionne pas comment l'ED STE exploite ces données (par exemple pour orienter le choix des sujets prioritaires, la nature des formations, etc.) ni comment l'école en assure la communication auprès de ses usagers (doctorants actuels et futurs, docteurs, directions de thèse et d'unité d'accueil).

## Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation de l'ED STE est succincte, mais assez objective sur beaucoup de points, plus discutable sur l'autosatisfaction des procédures de recrutement.

Le projet de renouvellement de l'ED STE s'inscrit dans la continuité des actions et de la gestion effectuée jusqu'à présent puisque l'actuel directeur-adjoint prendra la direction de l'école. Les améliorations proposées dans le projet auraient pu être plus ambitieuses mais les quelques pistes annoncées (améliorer la diffusion de l'information sur la vie de l'ED à tous les acteurs, renforcer l'offre de formation et la mutualiser avec d'autres ED, traduire le site Web en anglais et mieux communiquer sur l'insertion et la poursuite de carrière des docteurs) vont dans le bon sens.

## Appréciation globale :

L'école doctorale *Sciences de la Terre & Environnement* présente une cohérence thématique forte et s'appuie sur des équipes de recherches reconnues, conduisant des recherches sur les processus naturels, physiques, écologiques et chimiques, qui régissent le fonctionnement de la planète Terre, les retombées sociétales de ces processus et les dynamiques spatiales et territoriales sur l'environnement. La taille modeste de l'ED (~80 doctorants pour ~55 encadrants habilités à diriger les recherches) devrait permettre un suivi personnalisé des doctorants et un sentiment d'appartenance à l'ED qui ne sont malheureusement pas atteints du fait d'une trop grande délégation des missions de l'ED (recrutement et formations notamment) aux unités de recherche qui la constituent. L'ouverture à des diplômés hors Strasbourg lors du recrutement est grande et les thèses en cotutelles sont nombreuses, démontrant une réelle attractivité de cette école. La durée moyenne des thèses est raisonnable (~44 mois) compte tenu des travaux de terrain dans le domaine mais ce chiffre moyen cache des écarts parfois importants entre les laboratoires. Le taux d'abandon est relativement élevé (~13 %). La poursuite de carrière des docteurs diplômés dans la période 2010-2012 est d'un très bon niveau avec un fort pourcentage d'entre eux en emploi (CCD et CDI) dans la recherche publique.

### Points forts :

- Bonne insertion professionnelle des docteurs.
- Bon adossement scientifique à des unités de recherche reconnues.
- Fort soutien de l'Unistra, une des trois universités ayant bénéficié d'une confirmation de son IdEx, à travers le collège doctoral.
- Grande ouverture lors du recrutement des doctorants aux diplômés extérieurs à Strasbourg et aux étrangers (forte proportion de cotutelles).
- Très bonne implication des doctorants lors de la visite du comité.
- Existence d'un règlement intérieur.

### Points faibles :

- Gouvernance perfectible liée à une délégation trop forte aux unités de recherche pour les recrutements et le suivi des doctorants.
- Animation scientifique déléguée aux unités de recherche et faible nombre de propositions de formations portées par l'ED.
- Besoins individuels de formations transverses des doctorants insuffisamment pris en compte.
- Taux d'abandon assez élevé.
- Durée excessive de certaines thèses.
- Manque de visibilité auprès des doctorants et faible sentiment d'appartenance à l'ED.
- Dossier bilan et projet insuffisamment renseigné/détaillé.

## Recommandations pour l'établissement

### Recommandations pour l'établissement :

- Démultiplier les formations transverses les plus demandées afin d'éviter les choix de formation par défaut.
- Attribuer une adresse courriel pérenne permettant de suivre les cohortes de docteurs et de garder un lien avec eux.

### Recommandations pour la direction de l'ED STE :

- Envisager d'élargir le Bureau de l'école au-delà de la direction des unités de recherche et des représentants des Masters et d'y intégrer un représentant des doctorants.
- Réfléchir à un dispositif de concours unique, quelles que soient les sources de financement, ce qui permettrait une meilleure lisibilité des procédures de recrutement et renforcerait le sentiment d'appartenance à l'ED, tant des doctorants que des personnels des UR. Associer les représentants des doctorants à cette procédure, *a minima* comme observateurs.
- Adapter les procédures de sélection pour les contrats doctoraux Etablissement afin de renforcer la notion de "concours de l'ED" (par exemple en sélectionnant un nombre de couples candidats/sujet supérieur au nombre de contrats disponibles, en proposant une grille d'évaluation et de notation, en étendant les auditions à la totalité du conseil de l'ED).

- Ouvrir tous les comités de thèses à des experts extérieurs aux unités de recherches et envisager la nomination d'un tuteur pour chaque doctorant.
- Identifier en début de thèse les besoins individuels de formation des doctorants et les conseiller dans leur choix, en tenant compte des contraintes particulières des doctorants en co-tutelle ou ceux dont les recherches nécessitent des missions de terrain de longue durée.
- Renforcer et coordonner les offres de formations scientifiques complémentaires à destination des doctorants qui sont proposées par les unités de recherche et diffuser ces informations à travers les moyens de communication de l'ED.
- Favoriser l'émergence d'une association de doctorants afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'ED.
- Consolider le suivi des docteurs, analyser les poursuites de leurs parcours professionnels et en rendre compte lors des journées de l'ED.

# Observations de l'établissement

**Université**

**de Strasbourg**

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du Département Formations et diplômes  
HCERES - Haut conseil de l'évaluation de la recherche et  
de l'enseignement supérieur  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Strasbourg, le 15 juin 2017

Objet : Rapport d'évaluation C2018-EV-0673021V-ED413

Réf. : MD/CF/VB/JH/N° 2017-532

Cher Collègue,

Je vous remercie pour l'évaluation de l'école doctorale 413 « Sciences de la terre et de l'environnement ».

Vous trouverez ci-joint les réponses du directeur de l'école doctorale, Monsieur Philippe ACKERER, concernant d'une part les erreurs factuelles, et d'autre part les observations de portée générale sur le rapport d'évaluation.

**Affaire suivie par :**

Joëlle Hubé

Responsable du Collège doctoral-  
Université de Strasbourg

Tél : 03.68.85.11.14

Joelle.hube@unistra.fr

La Présidence de l'Université a également apprécié la qualité du rapport d'évaluation et en remercie les membres du comité et les responsables du HCERES ainsi que pour la qualité de la visite sur site. Elle partage l'essentiel des avis et remarques formulées qui constituent une aide indéniable au pilotage de l'ED ainsi qu'à l'optimisation de la formation doctorale au sein du collège doctoral de site.

Les interrogations quant au budget attribué à l'école doctorale et à la disparité de traitement des dossiers, nous conduisent à vous apporter l'élément suivant :

- Les budgets récurrents attribués aux écoles doctorales par l'Université de Strasbourg restent certes contraints (tout comme ceux des unités de recherche) et nous visons dans la mesure du possible à les augmenter. Une dotation de base est actuellement attribuée à chaque ED (par décision interne du Collège doctoral), celle-ci peut être complétée par soumission de projet (soit au niveau du Collège doctoral, soit au niveau de l>IDEX Unistra). Enfin la totalité des formations complémentaires transversales est prise en charge sur le budget du Collège doctoral de site.

**Direction de la Recherche et de la  
Valorisation**

4 Rue Blaise Pascal  
CS 90032

F-67081 STRASBOURG CEDEX

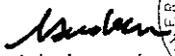
Tél. : +33 (0)3 68 85 15 80

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

Nous continuerons à suivre l'école doctorale 413 avec une attention toute particulière sur son évolution.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de  
l'Université de Strasbourg,

  
Michel Deneken 

P.J.

- Une première partie corrigeant les erreurs factuelles
- Une seconde partie comprenant les observations de portée générale.



## Réponses au Rapport d'évaluation de l'ED413 par l'HCERES 2016-2017

Nous remercions l'ensemble du comité nommé par l'HCERES en charge de l'évaluation de notre ED pour leur travail et leurs recommandations constructives. Nous remercions également les personnes de l'Unistra impliquées dans l'ensemble de l'organisation de ces journées d'évaluation.

La direction de l'ED a relevé un certain nombre d'erreurs factuelles dont les corrections ont été transmises par mail.

Le rapport souligne bien la difficulté d'apprécier les éléments suivants :

- quel doit être le niveau d'implication des unités de recherche, qui est un élément d'évaluation de ces unités de recherche ?
- l'ED doit-elle proposer toutes les offres de formation auxquelles les doctorants peuvent prétendre, ou ces derniers doivent-ils faire preuve d'autonomie et construire leur plan de formation, avec l'accompagnement de l'ED ?
- le recrutement doit-il être fondé sur un jury adapté par concours ou sur un concours général ?

Nous faisons part de nos observations sur ces points dans le document « Observations » ci-dessous.

Affaire suivie par  
Leyla ERMIS  
[Ermis@unistra.fr](mailto:Ermis@unistra.fr)  
Mardi et jeudi  
+33 (0)3 88 10 71 55

Autres jours  
+33 (0)3 68 85 16 94

Direction de la Recherche  
Dept Formation Doctorale

Collège Doctorale Européen  
46, boulevard de la Victoire  
67000 STRASBOURG

A Strasbourg, le 8/06/2017

Philippe Ackerer

Jérôme van der Woerd

Laurent Schmitt

## **Observations de l'ED 413 Sciences de la Terre et de l'Environnement sur le rapport d'évaluation de l'HCERES**

Le 7 juin 2017

### **Observation sur le critère Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

*Le financement au-delà de 36 mois est obligatoire, mais il semblerait que cette exigence ne soit pas toujours appliquée avec rigueur entre le 36ème et le 42ème mois. Au-delà l'exigence est absolue.*

Nous ne comprenons pas la remarque du comité et sur quoi elle se fonde. *Notre règlement intérieur est très clair à ce sujet à l'article 3. Au-delà de 36 mois, le financement est obligatoire, une tolérance au non-financement est acceptée si la soutenance a lieu avant la fin de l'année civile (+ 3mois maxi). Au-delà l'exigence est absolue. »*

### **Observation sur le critère Encadrement et formation des doctorants**

- Nombre maximum de doctorants par HDR « *qu'il conviendrait de bien analyser et de mieux contrôler* ».

Cela concerne 4 HDRs sur les 40 HDRs concernés sur la période, et ce nombre maximum est de 4 doctorants (au lieu de 3 à 100%) et dans tous les cas, un ou deux doctorants sont soit en co-tutelle, soit en co-direction, soit en co-encadrement (pré-HDR), ce qui fait qu'au maximum 1 ou 2 HDR atteignent un taux de 3.5 doctorants. La formulation du comité nous semble donc exagérée. Non seulement ceci est bien contrôlé au niveau de l'ED, mais les directeurs de thèses tout comme les directeurs d'UMRs acceptent et anticipent cette règle.

*Le dossier fourni ne présente pas d'analyse détaillée des raisons de ces abandons, ce qui mériterait d'être révisé*

Les abandons sont liés à des raisons personnelles (2), un transfert dans une autre ED (1) mais aussi des doctorants étrangers ayant déjà un poste et dont la 5ème ou 6ème de ré-inscription n'est plus autorisée par l'ED après plusieurs relances et/ou entretiens.

Nous n'avons pas commenté ces chiffres dans le rapport car ils ne nous semblent pas traduire un problème ou un dysfonctionnement. Il n'y a pas de régularité prévisible dans ces abandons qui relèvent soit de problèmes de motivation du doctorant, d'erreur de recrutement (interruption à la demande du DT), de réorientation ou de thèse non aboutie, et qui ne sont pas liés au mode de financement, à des personnes, à des équipes ou aux unités de recherche.

*Si l'ED STE n'exige pas de publications comme condition pour soutenir une thèse, ...*

L'exigence d'avoir une publication soumise en 1<sup>er</sup> auteur est explicite dans le règlement de l'ED STE à l'article 6. On notera que la plupart des thèses se terminent avec une ou plusieurs publications acceptées, les soutenances sans publication sont devenues rares (moins de 1 par an).

*L'offre de formation, scientifique ou transversale, propre à l'ED STE est très limitée, probablement du fait de la faiblesse des moyens alloués.*

Il est vrai que la faiblesse des moyens de l'ED ne permet pas de proposer une offre conséquente. Par ailleurs, il est demandé aux doctorants de faire preuve de responsabilité et

d'autonomie. Nous leur demandons donc de prendre en charge une partie leur formation. Chaque proposition faite par le doctorant est validée par la direction de l'ED selon un barème établi par le Conseil de l'ED et intégré au règlement.

### **Observation sur le critère Suivi et Insertion des docteurs**

- Communication sur le suivi des docteurs « *le dossier fourni ne mentionne pas comment l'ED STE exploite ces données* ».

Nous rappelons que le cadre organisationnel et les chiffres concernant l'ED ainsi que le devenir des doctorants font partie des éléments communiqués lors de l'entretien individuel des doctorants durant l'inscription. Enfin, l'ensemble de ces informations est également communiqué aux acteurs de l'ED durant les réunions du Conseil de l'ED STE. Nous avons cependant conscience qu'un effort supplémentaire est nécessaire pour mieux communiquer ces données, ce qui pourra notamment se traduire par un schéma ou un paragraphe à ce sujet dans le site Web de l'ED sur, par exemple.

### **Appréciation globale**

- *Durée excessive de certaines thèses :*

au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 2 thèses sur 81 ont dépassé la 6<sup>ème</sup> inscription. L'une concerne un doctorant salarié qui vit au Canada, l'autre une doctorante qui travaille au Liban dont la soutenance est prévue en 2017. Ces cas sont exceptionnels et seront résorbés en 2017 avec succès (soutenances). Un autre cas récent concerne une doctorante de nationalité Syrienne (6 inscriptions) qui non seulement s'est réorientée après la 1<sup>ère</sup> année avec un changement de sujet et de direction de thèse, mais a aussi mené son travail avec des difficultés financières liées aux événements en Syrie. Cette thèse a été soutenue avec succès en 2016. Un autre cas concerne un doctorant de nationalité algérienne, salarié (6 inscriptions), dont la thèse n'a pas abouti. Il apparaît donc que les durées excessives sont rares, qu'elles sont liées à des difficultés non liées au doctorant ou à la direction de thèse, et qu'elles aboutissent dans la majorité des cas à la soutenance de la thèse avec succès.

*La taille modeste de l'ED (~80 doctorants pour ~55 encadrants habilités à diriger les recherches) devrait permettre un suivi personnalisé des doctorants et un sentiment d'appartenance à l'ED qui ne sont malheureusement pas atteints du fait d'une trop grande délégation des missions de l'ED (recrutement et formations notamment) aux unités de recherche qui la constituent.*

Nous rappelons qu'un suivi personnalisé des étudiants a été mis en place: entretien personnel à l'inscription, 2 auditions pendant les trois ans, validation des demandes de formation, sans compter les journées des doctorants organisées chaque année. Nous rappelons aussi que l'implication des UMRs dans les EDs est une recommandation au niveau national et la rencontre avec la direction de l'ED fait maintenant partie de l'évaluation HCERES des unités de recherche. Si les auditions des candidats sont effectivement organisées par les UMRs, la direction de l'ED est présente lors de ces auditions. Les UMRs organisent certaines formations et y apportent un soutien financier. Plus généralement, l'implication des UMRs est une volonté de l'ED.

*Manque de visibilité auprès des doctorants et faible sentiment d'appartenance à l'ED.*

Cette remarque est étonnante compte tenu du suivi que nous faisons des étudiants, de leur implication dans l'ED (Journée des Doctorants, préparation de l'entretien évoqué dans le

rapport), des contacts très réguliers que nous avons avec eux pour valider leur formation scientifique.

### **Recommandations pour la direction de l'ED STE**

*- Envisager d'élargir le Bureau de l'école au-delà de la direction des unités de recherche et des représentants des Masters et d'y intégrer un représentant des doctorants.*

C'est souvent un lieu de débats 'francs et directs'. La présence des doctorants ne nous semble donc pas judicieuse. Cependant, les représentants des étudiants au Conseil seront invités en fonction de l'ordre du jour.

*- Réfléchir à un dispositif de concours unique, quelles que soient les sources de financement, ce qui permettrait une meilleure lisibilité des procédures de recrutement et renforcerait le sentiment d'appartenance à l'ED, tant des doctorants que des personnels des UR. Associer les représentants des doctorants à cette procédure, a minima comme observateurs.*

*- Adapter les procédures de sélection pour les contrats doctoraux Etablissement afin de renforcer la notion de "concours de l'ED" (par exemple en sélectionnant un nombre de couples candidats/sujet supérieur au nombre de contrats disponibles, en proposant une grille d'évaluation et de notation, en étendant les auditions à la totalité du conseil de l'ED).*

Nous rappelons tout d'abord le fait que nous avons déjà une procédure harmonisée quelle que soit la source du financement ou le type de thèse. Dans tous les cas de thèse envisagée, la procédure de choix du doctorant fait l'objet d'un compte-rendu qui est associé aux documents demandés lors de la première inscription. Ce compte-rendu d'audition détaille le nombre de candidats, les qualités à l'oral du candidat et ses réponses aux questions du jury.

Le schéma classique du concours de l'ED nous semble mal adapté à la très forte diversité de nos sujets. Nous préférons donc un concours spécifique par sujet. Ce concours est organisé par les unités de recherche avec l'ED qui participe aux auditions. Cela présente aussi l'avantage de pouvoir adapter les compétences du jury aux sujets.

Pour aller plus loin et en suivant les recommandations du comité d'évaluation, l'ED mettra en place une grille d'évaluation et de notation pour tous les jurys de sélection.

*- Ouvrir tous les comités de thèses à des experts extérieurs aux unités de recherches et envisager la nomination d'un tuteur pour chaque doctorant.*

Cela sera mis en place dès la rentrée 2017.

*- Identifier en début de thèse les besoins individuels de formation des doctorants et les conseiller dans leurs choix, en tenant compte des contraintes particulières des doctorants en co-tutelle ou ceux dont les recherches nécessitent des missions de terrain de longue durée.*

Les besoins et le plan de carrière sont déjà abordés lors des entretiens individuels au moment de l'inscription (voir dossier p18). Nous renforcerons notre action sur ce point dès la rentrée 2017 pour être en conformité avec le nouveau décret.

*- Renforcer et coordonner les offres de formations scientifiques complémentaires à destination des doctorants qui sont proposées par les unités de recherche et diffuser ces informations à travers les moyens de communication de l'ED.*

Les offres sont déjà transmises par mails aux doctorants et affichées sur le site web de l'ED.

*- Favoriser l'émergence d'une association de doctorants afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'ED.*

Sera discuté avec les doctorants.

- *Consolider le suivi des docteurs, analyser les poursuites de leurs parcours professionnels et en rendre compte lors des journées de l'ED.*

Sera consolidé et mis en place en association avec le Collège Doctoral de l'Université de Strasbourg.